

DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-15

ELECTION DU PRESIDENT

Conformément à l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge ».

Monsieur Jean-Jacques de Peretti doyen d'âge de l'assemblée, procède à l'appel des conseillers communautaires présents avant de procéder à l'élection du Président.

Il invite ensuite les membres du conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Marlies CABANEL et Madame Fabienne Lagoubie sont nommées assesseurs.

Il demande s'il y a des candidats à la présidence.

Monsieur Jean-Jacques de Peretti fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote.

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2019-10-15-017 en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte le Conseil communautaire et leur répartition par commune membre ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-9 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 7
- suffrages exprimés: 30
- nombre de voix obtenues : 30

Monsieur Jean-Jacques de Peretti, ayant obtenu la majorité absolue est donc déclaré élu en qualité de Président de la Communauté de communes du Sarlat-Périgord Noir. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 Juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Membres en exercice	37
Présents	37
Représentés	0
Votants	37
Abstentions	3
Exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-16

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil communautaire que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Il indique également que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 du CGCT, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 et peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre.

En outre, les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté de communes, est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte la communauté de communes et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-6 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 34 voix pour et 3 abstentions,

- **DECIDE** de fixer le nombre de vice-présidents à 9 et les autres membres du bureau au nombre de 11 ;
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président relative à la composition du Bureau communautaire qui sera ainsi constitué :
 - 1 Président,
 - 9 Vice-Présidents,
 - 11 Autres membres du bureau qui seront appelés à y siéger.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président

Jean-Jacques Le Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAINANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-17

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 1^{er} vice-président.

Monsieur Benoit SECRESTAT fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 1^{er} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Benoit SECRESTAT est donc déclaré élu en qualité de 1^{er} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Président
Jean-Jacques de Peretti



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-18

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 2^{ème} vice-président.

Monsieur Jérôme PEYRAT fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 2^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Jérôme PEYRAT est donc déclaré élu en qualité de 2^{ème} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti,



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION**
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**Séance du 09 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-19**ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 3^{ème} vice-président.

Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT fait connaître son intention d'être candidate.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 3^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

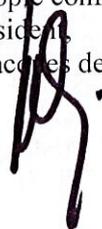
Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues 36

Madame Marie-Pierre DELATTIGNANT est donc déclarée élue en qualité de 3^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION****DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 09 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-20**ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 4^{ème} vice-président.

Monsieur Jean-Michel PERUSIN fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 4^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Jean-Michel PERUSIN est donc déclaré élu en qualité de 4^{ème} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION****DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 09 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAINANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-21**ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 5^{ème} vice-président.

Monsieur Patrick SALINIE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 5^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Patrick SALINIE est donc déclaré élu en qualité de 5^{ème} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-22

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 6^{ème} vice-président.

Monsieur Frédéric TRAVERSE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 6^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues :36

Monsieur Frédéric TRAVERSE est donc déclaré élu en qualité de 6^{ème} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAINANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-23**ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 7^{ème} vice-président.

Monsieur Didier DELIBIE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 7^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Didier DELIBIE est donc déclaré élu en qualité de 7^{ème} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAINANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-24

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 8^{ème} vice-président.

Monsieur Patrick ALDRIN fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 8^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Patrick ALDRIN est donc déclaré élu en qualité de 8^{ème} vice-président de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Président
Jean-Jacques de Peretti



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAINANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-25**ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que les dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau communautaire.

Ainsi en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 9^{ème} vice-président.

Madame Fabienne LAGOUBIE fait connaître son intention d'être candidate.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 9^{ème} vice-président.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés: 33
- nombre de voix obtenues 33

Madame Fabienne LAGOUBIE est donc déclarée élue en qualité de 9^{ème} vice-présidente de la Communauté de communes. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Jacques de Peretti



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-26**ELECTION DU 1^{er} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 1^{er} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Michel ANDRE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 1^{er} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 37
- nombre de voix obtenues : 37

Monsieur Michel ANDRE est donc déclaré élu en qualité de 1^{er} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-27**ELECTION DU 2^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 2^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Jean-Luc ASTIE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 2^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Jean-Luc ASTIE est donc déclaré élu en qualité de 2^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Président
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 09 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-28**ELECTION DU 3^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 3^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Jean-Marie CHAUMEL fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 3^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Jean-Marie CHAUMEL est donc déclaré élu en qualité de 3^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE



DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-29

ELECTION DU 4^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 4^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Olivier LAMONZIE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 4^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 37
- nombre de voix obtenues : 37

Monsieur Olivier LAMONZIE est donc déclaré élu en qualité de 4^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT

DORDOGNE

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR****Séance du 09 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-30**ELECTION DU 5^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 5^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Serge PARRE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 5^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 34
- nombre de voix obtenues : 34

Monsieur Serge PARRE est donc déclaré élu en qualité de 5^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques Le Peretti



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-31**ELECTION DU 6^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 6^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Christian ROBLES fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 6^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés: 37
- nombre de voix obtenues : 37

Monsieur Christian ROBLES est donc déclaré élu en qualité de 6^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-32**ELECTION DU 7^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 7^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Etienne ROUQUIE fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 7^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés: 36
- nombre de voix obtenues : 36

Monsieur Etienne ROUQUIE est donc déclaré élu en qualité de 7^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020



L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-33

ELECTION DU 8^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 8^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Madame CABANEL Marlies fait connaître son intention d'être candidate.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 8^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 5
- suffrages exprimés: 32
- nombre de voix obtenues : 32

Madame Marlies CABANEL est donc déclarée élue en qualité de 8^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques Le Peretti



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR**

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-34**ELECTION DU 9^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 9^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Christophe NAJEM fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 9^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés: 34
- nombre de voix obtenues : 34

Monsieur Christophe NAJEM est donc déclaré élu en qualité de 9^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie en forme.
Le Président,
Jean-Jacques Peretti



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.



Délibération N°2020-35

ELECTION DU 10^{ème} MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 10^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Monsieur Marc PINTA-TOURRET fait connaître son intention d'être candidat.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 10^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 6
- suffrages exprimés: 31
- nombre de voix obtenues : 31

Monsieur Marc PINTA-TOURRET est donc déclaré élu en qualité de 10^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président
Jean-Jacques de Peretti



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
SARLAT-PERIGORD NOIR

DEPARTEMENT

DORDOGNE

Séance du 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le 09 juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, selon convocation en date du 03 juillet 2020, au Centre Culturel à Sarlat-la Canéda sous la présidence de Jean-Jacques de Peretti, Président.

Madame Elise BOUYSSOU, est désignée comme secrétaire de séance.

Présents : ALDRIN Patrick, ANDRE Michel, ASTIE Jean-Luc, BOUYSSOU Elise, CABANEL Marlies, CASTAGNAU Célia, CHAUMEL Jean-Marie, COQ François, DA COSTA Carlos, De PERETTI Jean-Jacques, DELATTAIGNANT Marie-Pierre, DELBARY Sylvie, DELIBIE Didier, DUBOST Monica, FANIER Basile, FLAQUIERE Maryline, GAREYTE Fabrice, GATINEL Gérard, GAUTHIER Jean-Pierre, GAUTHIER Thierry, JALES Brigitte, LAGOUBIE Fabienne, LAMONZIE Olivier, NAJEM Christophe, NEGREVERGNE Julie, PARRE Serge, PERUSIN Jean-Michel, PEYRAT Jérôme, PINTA-TOURRET Marc, PRADAT Claudine, ROBLES Christian, ROUQUIE Etienne, SALINIE Patrick, SECRESTAT Benoit, STIEVENARD Guy, TRAVERSE Frédéric, VALETTE Marie-Pierre.

Délibération N°2020-36

ELECTION DU 11^{ème} AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire, que la possibilité est donnée aux communautés de communes de pouvoir désigner des conseillers communautaires appelés à siéger en qualité de membres du Bureau communautaire, autres que le Président et les vice-présidents.

En l'absence de dispositions légales particulières, les autres membres du bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidatures pour être 11^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Madame Marie-Pierre VALETTE fait connaître son intention d'être candidate.

A l'appel de leurs noms, les conseillers communautaires procèdent au vote pour l'élection du 11^{ème} autre membre du bureau communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-10-15-017, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des membres du bureau communautaire annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;



Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 37
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 4
- suffrages exprimés: 33
- nombre de voix obtenues : 33

Madame Marie-Pierre VALETTE est donc déclarée élue en qualité de 11^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté de communes. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR
PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT – DES VICE-PRESIDENTS ET DES
MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 37

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 9 juillet à 18 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au Centre Culturel à Sarlat la Canéda sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes le 3 juillet 2020, conformément à l'article 7 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	PRESENT	ABSENT	COMMUNE
ALDRIN Patrick	X		SARLAT LA CANEDA
ANDRE Michel	X		MARCILLAC SAINT QUENTIN
ASTIE Jean-Luc	X		MARQUAY
BOUYSSOU Elise	X		SARLAT LA CANEDA
CABANEL Marlies	X		SARLAT LA CANEDA
CASTAGNAU Célia	X		SARLAT LA CANEDA
CHAUMEL Jean-Marie	X		SAINT VINCENT DE COSSE
COQ François	X		SARLAT LA CANEDA
DA COSTA Carlos	X		SARLAT LA CANEDA
De PERETTI Jean-Jacques	X		SARLAT LA CANEDA
DELATTAIGNANT Marie-Pierre	X		SARLAT LA CANEDA
DELBARY Sylvie	X		VEZAC
DELIBIE Didier	X		MARQUAY
DUBOST Monica	X		SAINTE NATHALENE
FANIER Basile	X		SARLAT LA CANEDA
FLAQUIERE Maryline	X		SARLAT LA CANEDA
GAREYTE Fabrice	X		MARCILLAC SAINT QUENTIN
GATINEL Gérard	X		SARLAT LA CANEDA
GAUTHIER Jean-Pierre	X		SAINT ANDRE ALLAS
GAUTHIER Thierry	X		BEYNAC ET CAZENAC
JALES Brigitte	X		VITRAC
LAGOUBIE Fabienne	X		SARLAT LA CANEDA
LAMONZIE Olivier	X		TAMNIES
NAJEM Christophe	X		SARLAT LA CANEDA
NEGREVERGNE Julie	X		SARLAT LA CANEDA
PARRE Serge	X		BEYNAC ET CAZENAC
PERUSIN Jean-Michel	X		SAINTE NATHALENE
PEYRAT Jérôme	X		LA ROQUE GAGEAC
PINTA-TOURRET Marc	X		SARLAT LA CANEDA
PRADAT Claudine	X		PROISSANS
ROBLES Christian	X		VEZAC
ROUQUIE Etienne	X		SAINT VINCENT LE PALUEL
SALINIE Patrick	X		SAINT ANDRE ALLAS
SECRETAT Benoit	X		PROISSANS
STIEVENARD Guy	X		SARLAT LA CANEDA
TRAVERSE Frédéric	X		VITRAC
VALETTE Marie-Pierre	X		SARLAT LA CANEDA

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques de Peretti qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Mme Elise BOUYSSOU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 37 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 modifiée par l'article 3 de la loi n° 2020-790 qui prévoit le dispositif dérogatoire à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT, pour les règles de quorum, était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs: Mme Marlies Cabanel et Mme Fabienne Lagoubie.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Jacques De PERETTI	30	Trente

2.5 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7 Proclamation de l'élection du Président

M Jean-Jacques de PERETTI été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Jean Jacques de Peretti élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 8 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre des vice-présidents.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Benoît SECRESTAT	36	Trente six

3.1.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de votes blancs
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de votes blancs
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4 Proclamation de l'élection du premier vice-président

M Benoît SECRESTAT a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme PEYRAT	36	Trente six

3.2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M Jérôme PEYRAT a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Pierre DELATTAINANT	36	Trente six

3.3.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4 Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Marie-Pierre DELATTAINANT a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Election du quatrième vice-président**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Michel PERUSIN	36	Trente six

3.4.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Jean-Michel PERUSIN a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Election du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de votes blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick SALINIE	36	Trente six

3.5.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de votes blancs
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls
- Nombre de votes blancs
- Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.4 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M Patrick SALINIE a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Election du sixième vice-président**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric TRAVERSE	36	Trente six

3.6.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.4 Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M Frédéric TRAVERSE a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Election du septième vice-président**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier DELIBIE	36	Trente six

3.7.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.4 Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Didier DELIBIE a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Election du huitième vice-président**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick ALDRIN	36	Trente six

3.8.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.4 Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M Patrick ALDRIN a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Election du neuvième vice-président**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabienne LAGOUBIE	33	Trente trois

3.9.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.9.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.9.4 Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Mme Fabienne LAGOUBIE a été proclamée neuvième vice-présidente et immédiatement installée.

4 ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau d'un EPCI est composé :

- du président de l'EPCI,
- de 9 vice-présidents,
- et de 11 autres membres.

4.1 Election du premier autre membre du bureau**4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel ANDRE	37	Trente sept

4.1.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.1.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.1.4 Proclamation de l'élection du premier autre membre du bureau

M Michel ANDRE a été proclamé premier autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.2 Election du deuxième autre membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc ASTIE	36	Trente six

4.2.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.2.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième autre membre du bureau

M Jean-Luc ASTIE a été proclamé deuxième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.3 Election du troisième autre membre du bureau**4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marie CHAUMEL	36	Trente six

4.3.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.3.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.3.4 Proclamation de l'élection du troisième autre membre du bureau

M Jean-Marie CHAUMEL a été proclamé troisième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.4 Election du quatrième autre membre du bureau**4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier LAMONZIE	37	Trente sept

4.4.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.4.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième autre membre du bureau

M Olivier LAMONZIE a été proclamé quatrième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.5 Election du cinquième autre membre du bureau**4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Serge PARRE	34	Trente quatre

4.5.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.5.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.5.4 Proclamation de l'élection du cinquième autre membre du bureau

M Serge PARRE a été proclamé cinquième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.6 Election du sixième autre membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 37
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian ROBLES	37	Trente sept

4.6.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.6.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- a. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls
- c. Nombre de votes blancs
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- e. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.6.4 Proclamation de l'élection du sixième autre membre du bureau

M Christian ROBLES a été proclamé sixième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.7 Election du septième autre membre du bureau**4.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne ROUQUIE	36	Trente six

4.7.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.7.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.7.4 Proclamation de l'élection du septième autre membre du bureau

M Etienne ROUQUIE a été proclamé septième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.8 Election du huitième autre membre du bureau

4.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 32
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marlies CABANEL	32	Trente deux

4.8.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.8.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.8.4 Proclamation de l'élection du huitième autre membre du bureau

Mme Marlies CABANEL a été proclamée huitième autre membre du bureau et immédiatement installée.

4.9 Election du neuvième autre membre du bureau**4.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 18

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe NAJEM	34	Trente quatre

4.9.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.9.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.9.4 Proclamation de l'élection du neuvième autre membre du bureau

M Christophe NAJEM a été proclamé neuvième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.10 Election du dixième autre membre du bureau**4.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marc Pinta-Tourret	31	Trente un

4.10.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.10.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de votes blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.10.4 Proclamation de l'élection du dixième autre membre du bureau

M Marc Pinta Tourret a été proclamé dixième autre membre du bureau et immédiatement installé.

4.11 Election du onzième autre membre du bureau**4.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 37
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- j. Nombre de votes blancs : 4
- k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- l. Majorité absolue : 17

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Pierre Valette	33	Trente 33

4.11.2 Résultats du deuxième tour de scrutin

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls
- j. Nombre de votes blancs
- k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- l. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.11.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- g. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls
- j. Nombre de votes blancs
- k. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- l. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

4.11.4 Proclamation de l'élection du onzième autre membre du bureau

Mme Marie-Pierre Valette a été proclamée onzième autre membre du bureau et immédiatement installée.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions. Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de la communauté Sarlat-Périgord Noir par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir autres membres du bureau de la communauté de communes:

- Monsieur Michel André a été proclamé élu en qualité de premier autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installée,
- Monsieur Jean-Luc Astié a été proclamé élu en qualité de deuxième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Jean-Marie Chaumel a été proclamé élu en qualité de troisième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Olivier Lamonzie a été proclamé élu en qualité de quatrième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Serge Parre a été proclamé élu en qualité de cinquième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Christian Robles a été proclamé élu en qualité de sixième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Etienne Rouquie a été proclamé élu en qualité de septième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Madame Marlies Cabanel a été proclamée élue en qualité de huitième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Christophe Najem a été proclamé élu en qualité de neuvième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé,
- Monsieur Marc Pinta-Tourret a été proclamé élu en qualité de dixième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé.
- Madame Marie-Pierre Valette a été proclamée élue en qualité de onzième autre membre du bureau de la communauté de communes et immédiatement installé.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 9 Juillet 2020 à 20 heures 20minutes, en double exemplaire, a été après lecture signé par :

Le doyen d'âge du conseil communautaire : Jean-Jacques de Peretti



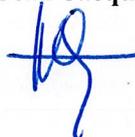
Les assesseurs : Marlies Cabanel et Fabienne Lagoubie



La secrétaire : Elise Bouyssou



Le président de la communauté de communes : Jean-Jacques de Peretti



DÉPARTEMENT
DORDOGNE

NON DU GROUPEMENT : COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

ÉLECTION DU PRÉSIDENT , DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

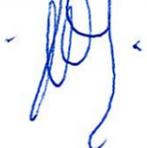
FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction ¹	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M	DE PERETTI Jean-Jacques	21/09/1946	Président	30
M	SECRETAT Benoît	23/05/1978	1 ^{er} Vice-président	36
M	PEYRAT Jérôme	28/11/1962	2 ^{ème} Vice-président	36
Mme	DELATTAIGNANT Marie-Pierre	19/09/1963	3 ^{ème} Vice-président	36
M	PERUSIN Jean-Michel	02/05/1953	4 ^{ème} Vice-président	36
M	SALINIE Patrick	31/12/1955	5 ^{ème} Vice-président	36
M	TRAVERSE Frédéric	24/08/1968	6 ^{ème} Vice-président	36
M	DELIBIE Didier	21/05/1956	7 ^{ème} Vice-président	36
M	ALDRIN Patrick	26/09/1947	8 ^{ème} Vice-président	36
Mme	LAGOUBIE Fabienne	02/05/1966	9 ^{ème} Vice-président	33
M	ANDRE Michel	14/04/1959	membre du bureau	37
M	ASTIE Jean-Luc	11/12/1970	membre du bureau	36
M	CHAUMEL Jean-Marie	09/07/1956	membre du bureau	36
M	LAMONZIE Olivier	20/10/1970	membre du bureau	37
M	PARRE Serge	13/01/1953	membre du bureau	34
M	ROBLES Christian	20/04/1951	membre du bureau	37
M	ROUQUIE Etienne	24/10/1976	membre du bureau	36
Mme	CABANEL Marlies	26/11/1958	membre du bureau	32
M	NAJEM Christophe	26/08/1974	membre du bureau	34
M	PINTA-TOURRET Marc	21/08/1956	membre du bureau	31
Mme	VALETTE Marie-Pierre	30/04/1961	membre du bureau	33

Fait à Sarlat la Canéda, le 9 Juillet 2020

Le Président,
Jean-Jacques de Peretti



Le conseiller le plus âgé,
Jean-Jacques de Peretti



Les assesseurs,
Marlies Cabanel
Fabienne Lagoubie



La secrétaire,
Elise Bouyssou

